

**Décision portant nomination de l'agent comptable de la Caisse
d'allocations familiales des Hautes-Alpes**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale;

Vu le décret du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;

Vue l'offre ADD00116 relative à la vacance du poste d'agent comptable de la Caisse d'allocations familiales des Hautes-Alpes, publiée le 8 février 2017 sur la bourse des emplois de l'Ucanss ;

Vu l'avis du comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 31 mars 2017 ;

Vue la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Hautes Alpes, en date du 25 avril 2017;

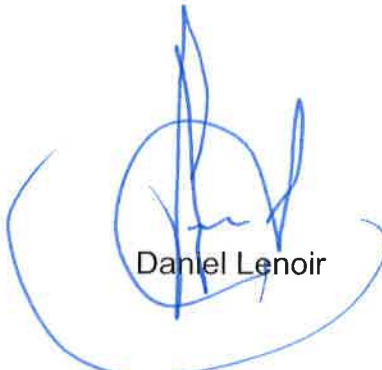
DECIDE

Article 1 : Madame Nathalie TAY, née le 24 mai 1977 à Marseille (13), est nommée dans les fonctions d'agent comptable de la Caisse d'allocations familiales des Hautes-Alpes.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 12 juin 2017.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le 5 mai 2017


Daniel Lenoir